



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1005647A6

NUMERO DE DEPOT : 09300396

Classif. Internat. : E04H

Date de délivrance le : 30 Novembre 1993

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 21 Avril 1993 à 15H30 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : CONNOLLY Thomas Joseph
Sliabh Mhuire, Burmah Close, Dalkey, COUNTY DUBLIN (IRLANDE)

représenté(e)(s) par : GOEGEBEUR Erik, BUGNION S.A., Rue de Namur, 43 bte 3 - B
1000 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : ASSEMBLAGE DE BARRIERE DE GUIDAGE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 30 Novembre 1993
PAR DELEGATION SPECIALE :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'WUYTS L'.

WUYTS L
Directeur

5

"Assemblage de barrières de guidage"

La présente invention se rapporte à un assemblage de barrières de guidage, en particulier un assemblage de barrières de guidage destiné à diriger une file d'attente de personnes vers un emplacement choisi, afin, par exemple, de la canaliser vers un ou plusieurs guichets dans les locaux d'une banque.

1 0

La présente invention vise à fournir un assemblage amélioré de barrières de guidage.

1 5

Suivant la présente invention, on fournit un assemblage de barrières de guidage qui est destiné à diriger une file d'attente de personnes vers un emplacement choisi et comprend au moins deux poteaux de soutien et une barre s'étendant entre une paire de poteaux de soutien espacés et composés chacun d'une base, d'un tronçon de poteau tubulaire assemblé sur celle-ci et d'un élément de montage fixé sur le poteau tubulaire, cet élément de montage étant doté de plusieurs rainures de montage réparties sur sa circonférence et orientées axialement, qui sont destinées à s'assembler avec le dispositif de montage correspondant d'une barre.

2 0

Dans une réalisation particulièrement privilégiée de la présente invention, des dispositifs à rondelle sont installés entre la base et le tronçon tubulaire du poteau et présentent une section à épaulement destinée à donner au poteau de soutien une position substantiellement centrée sur la base.

2 5

Dans une réalisation privilégiée, l'assemblage comprend une tige qui traverse le tronçon de poteau tubulaire et l'élément de montage depuis la base et est filetée sur une partie au moins de sa longueur afin de pouvoir s'assembler avec un élément à écrou faisant partie de la base ou fixé à celle-ci.

Dans une réalisation privilégiée de la présente invention, l'élément de montage est attaché de manière amovible au poteau de soutien. Dans ce cas, il est préférable que l'élément de montage comprenne une section à goujon susceptible de s'assembler dans un manchon du poteau de soutien. La solution la plus souhaitable est que le goujon présente intérieurement des gradins afin de permettre une mise en place correcte de l'élément de montage dans le manchon du poteau de soutien et de constituer une fermeture pour l'extrémité inférieure des rainures de montage de l'élément de montage en position d'utilisation.

Dans une réalisation de la présente invention, chaque rainure de montage comprend un tronçon de tête renflé destiné à accueillir un tronçon appartenant au dispositif de montage de la barre et présentant une configuration complémentaire. Il est préférable que le tronçon de tête renflé soit de forme arquée afin de s'assembler avec un dispositif de montage appartenant au rail et configuré de manière complémentaire.

Dans une disposition privilégiée, l'élément de montage comporte au moins quatre, de préférence six et, de manière caractéristique, huit rainures de montage réparties sur sa circonférence et orientées axialement. Les rainures de montage sont de préférence disposées de manière équidistante sur le pourtour de l'élément de montage.

Dans une réalisation de la présente invention, les poteaux de soutien et les éléments de montage présentent en coupe transversale une forme substantiellement circulaire.

Dans une disposition, un capuchon terminal est prévu pour s'ajuster avec l'élément de montage. Le capuchon terminal comprend de

- 3 -

préférence une section fileté destinée à s'assembler avec une section fileté complémentaire appartenant à la tige qui traverse l'élément de montage. Il est indiqué que le capuchon terminal comprenne un dispositif destiné à loger un instrument de serrage
5 qui permette d'assujettir ce capuchon terminal à la tige.

L'assemblage comporte de préférence une pièce de recouvrement de la base, qui s'intercale entre la base et le tronçon de poteau de soutien.

Dans une réalisation de l'invention, la barrière comporte un tronçon
10 de barre doté à chaque extrémité de dispositifs de capuchons terminaux munis des dispositifs de montage destinés à s'emboîter dans un emplacement de montage situé sur un poteau de soutien. Il est préférable que chaque dispositif de capuchon terminal comprenne une section à goujon qui s'emboîte dans une section à
15 manchon correspondante constituée à l'extrémité d'un tronçon de barre tubulaire. Il est indiqué de prévoir des dispositifs de blocage entre le tronçon de barre tubulaire et le capuchon terminal de barre. Le goujon du capuchon terminal est introduit de préférence en ajustement serré dans un manchon formé par le tronçon de
20 barre tubulaire. D'une manière caractéristique, le dispositif de blocage comporte une vis de blocage qui s'étend entre le tronçon de barre tubulaire et le capuchon terminal de barre.

Dans une autre réalisation, le dispositif de capuchon terminal est monté sur un manchon destiné à recevoir une corde qui forme un
25 tronçon de barrière. Il est préférable que le manchon où se loge la corde soit fixé sur le dispositif de capuchon terminal de manière à pouvoir y pivoter. Dans ce cas particulier, l'idéal est que le dispositif de montage soit d'un type qui s'encliquette dans les emplacements de montage.

30 La présente invention fournit également une barrière et des capuchons terminaux correspondants destinés à être utilisés dans l'assemblage en question. L'invention procure par ailleurs un élément de montage à employer dans cet assemblage. Enfin,

l'invention donne également un poteau de soutien à l'usage de son assemblage de guidage.

On comprendra plus clairement la présente invention à partir de la description qui en est faite ci-après et n'est donnée qu'à titre
5 d'exemple, en référence aux dessins d'accompagnement, parmi
lesquels :

- la fig. 1 est une vue éclatée en perspective d'une partie
d'un assemblage de barrières de guidage selon l'invention;
- la fig. 2 est une vue de l'assemblage de barrières de
10 guidage de la fig. 1 lorsqu'il est partiellement monté;
- la fig. 3 est une vue en coupe transversale d'un détail de
l'assemblage;
- la fig. 4 est une vue en coupe transversale d'un autre
détail de l'assemblage;
- 15 la fig. 5 est une vue en perspective de l'assemblage;
- la fig. 6 est une vue éclatée d'une partie de l'assemblage;
- la fig. 7 est une vue en plan d'une partie d'une barre
latérale de l'assemblage;
- la fig. 8 est une vue en plan de l'assemblage de barrières
20 de guidage en cours d'utilisation;
- la fig. 9 est une vue en perspective d'une section d'un
autre assemblage de barrières de guidage selon l'invention;
et
- 25 la fig. 10 est une vue en élévation latérale d'un
assemblage de la fig. 9.

Si l'on se reporte aux dessins, en commençant par les fig. 1 à 8 de ces derniers, on y trouvera l'illustration d'un assemblage de

- 5 -

barrières de guidage conforme à l'invention, désigné d'une manière générale par le numéro de référence 1 et destiné à guider une file de personnes vers un emplacement désiré, par exemple un ou plusieurs guichets dans une banque ou un autre endroit similaire.

- 5 L'assemblage de barrières de guidage 1 comporte au moins deux poteaux de soutien 2 et une barre 3 destinée à s'étendre entre les deux poteaux de soutien 2. La barre 3 comporte un tronçon de barre creuse 4 doté à chacune des ses extrémités d'un capuchon terminal de barre 5. Chacun de ces capuchons terminaux de barre 5
- 10 présente un dispositif de montage affectant la forme d'un tenon allongé 6 qui part de l'extrémité libre du capuchon pour s'emboîter - dans le cas présent, par coulissement - dans un emplacement de montage d'une configuration correspondante. Les emplacements de montage sont constituées ici de plusieurs rainures de montage 7
- 15 pratiquées dans un élément 10 qui s'adapte au poteau de soutien 2. Chaque capuchon terminal de barre 5 est placé en ajustement serré dans le tronçon de barre 4 et un dispositif de blocage revêtant la forme d'une vis 9 s'étend entre le tronçon de rail 4 et le capuchon 5.
- 20 Dans le cas présent, il y a huit rainures 7, disposées de manière équidistante sur la circonférence de l'élément de montage 10. Chacune de ces rainures 7 de l'élément de montage 10 comprend un tronçon renflé 12, qui possède, d'une manière générale, une forme arquée et, de manière plus particulière, circulaire, et est destiné à
- 25 s'assembler avec le tronçon de tête 13 correspondant du tenon 6 que présente le capuchon terminal de barre 5.

- D'une manière plus détaillée, le poteau de soutien 2 comporte une base 15 en fonte sur laquelle est posée une pièce de recouvrement 16 en aluminium, elle-même surmontée d'une rondelle 19. Celle-ci
- 30 présente un repli 21 destiné à loger un écrou 23 et un épaulement périphérique 24 définissant un goujon d'emboîtement pour l'extrémité inférieure d'un poteau tubulaire 20. Ce poteau s'étend vers le haut depuis la base 15 et son extrémité supérieure forme un

manchon destiné à accueillir la pièce en forme de goujon 22 de l'élément de montage 10. Partant de la base, une tige filetée allongée 25 traverse le tube 20 et l'élément de montage 20 et est maintenue par un écrou supérieur 29. Grâce à un filetage, la vis d'un capuchon terminal 27 s'assemble avec l'extrémité supérieure de la tige 25 pour compléter l'assemblage du poteau. Ce capuchon terminal 27 comporte un trou 30 pour le logement d'un dispositif de serrage, par exemple une clé mâle pour vis à six pans.

Pour leur utilisation, les poteaux 2 sont montés aux emplacements voulus, sans les capuchons terminaux de poteaux 27. On introduit alors le tenon 6 d'un assemblage de barrière 3 dans la rainure 7 appropriée de l'élément de montage 10. Lorsque l'assemblage est achevé, les capuchons terminaux de poteaux 27 sont vissés en place sur les poteaux 2 et serrés en position. Il est par ailleurs possible de placer les poteaux 2 en position en fixant leur base dans le sol.

On notera avec intérêt que la barrière de guidage conforme à l'invention peut s'utiliser sous la forme d'une barrière de guidage de n'importe quelle forme ou configuration appropriée, comme, par exemple, la disposition montrée à la fig. 8. L'adjonction de capuchons terminaux 5 aux barres permet de découper et d'assembler celles-ci à n'importe quelle longueur désirée.

L'assemblage de barrières de guidage de l'invention est d'une structure relativement bon marché et robuste.

Si l'on se reporte aux fig. 9 et 10, on y verra l'illustration d'un autre assemblage 50 de barrières de guidage, analogue à celui décrit ci-dessus en référence aux fig. 1 à 8, les pièces identiques dans les deux assemblages ayant reçu le même numéro de référence. Dans cet assemblage 50, le poteau est semblable à celui des fig. 1 à 8, si bien que l'on n'a montré sur le dessin qu'une partie de l'élément de montage 10. Dans ce cas, la barre comporte un capuchon terminal 52 qu'une cheville de pivotement 53 rattache, en lui permettant de pivoter, à un tronçon à manchon 54 dans lequel une corde de guidage 55 est fixée de manière adhésive. Le dispositif de capuchon

- 7 -

terminal 52 est doté de tenons allongés 57, qui viennent s'encliqueter dans la rainure appropriée 7 pratiquée dans l'élément de montage 10. En cas d'application d'une pression excessive à la corde 55, par exemple lorsque quelqu'un s'y trébuche, les tenons 57 se déboîteront de la rainure 7 et empêcheront ainsi la chute des poteaux.

De nombreuses variantes des réalisations spécifiques de la présente invention viennent rapidement à l'esprit. En conséquence, l'invention ne se limite pas aux réalisations décrites ci-dessus mais peut être modifiée dans sa structure comme dans ses détails.

REVENDEICATIONS

1. Un assemblage de barrières de guidage qui est destiné à diriger une file d'attente de personnes vers un emplacement choisi et comprend au moins deux poteaux de soutien et une barre
5 s'étendant entre une paire de poteaux de soutien espacés et composés chacun d'une base, d'un tronçon de poteau tubulaire assemblé sur celle-ci et d'un élément de montage fixé sur le poteau tubulaire, cet élément de montage étant doté de
10 plusieurs rainures de montage réparties sur sa circonférence et orientées axialement, qui sont destinées à s'assembler avec le dispositif de montage correspondant d'une barre.
2. Un assemblage de barrières de guidage tel que revendiqué dans la revendication 2 et dans lequel des dispositifs à rondelle sont
15 installés entre la base et le tronçon tubulaire du poteau et présentent une section à épaulement destinée à donner au poteau de soutien une position substantiellement centrée sur la base.
3. Un assemblage de barrières de guidage tel que revendiqué dans les revendications 1 ou 2 et comprenant une tige qui traverse
20 le tronçon de poteau tubulaire et l'élément de montage depuis la base et est filetée sur une partie au moins de sa longueur afin de pouvoir s'assembler avec un élément à écrou faisant partie de la base ou fixé à celle-ci.
4. Un assemblage de barrières de guidage tel que revendiqué dans
25 n'importe laquelle des revendications 1 à 3 et dans lequel lors de l'utilisation du poteau, les rainures de montage sont fermées à leur extrémité supérieure par un capuchon terminal qui est monté sur le poteau d'une manière qui soit de préférence amovible afin de permettre le montage et le démontage de la
30 barre et du poteau.

5. Un assemblage de barrières de guidage tel que revendiqué dans n'importe laquelle des revendications 1 à 4 et dans lequel, en cours d'utilisation, l'extrémité inférieure des rainures est fermée par une section du poteau de soutien.
- 5 6. Un assemblage de barrières de guidage tel que revendiqué dans n'importe laquelle des revendications 1 à 5 et dans lequel l'élément de montage comprend une section à goujon susceptible de s'assembler dans un manchon du poteau de soutien, le goujon présentant de préférence, à l'intérieur, des gradins afin de permettre une mise en place correcte de
1 0 l'élément de montage dans le manchon du poteau de soutien et de constituer une fermeture pour l'extrémité inférieure des rainures de montage de l'élément de montage en position d'utilisation.
- 1 5 7. Un assemblage de barrières de guidage tel que revendiqué dans n'importe laquelle des revendications 1 à 6 et dans lequel chaque rainure de montage comprend un tronçon de tête renflé qui est destiné à accueillir un tronçon appartenant au dispositif de montage de la barre et présentant une configuration
2 0 complémentaire et est de préférence de forme arquée afin de s'assembler avec un dispositif de montage appartenant au rail et configuré de manière complémentaire, l'élément de montage comportant de préférence au moins quatre, si possible six et, de manière caractéristique, huit rainures de montage réparties sur
2 5 sa circonférence et orientées axialement qui, d'une manière caractéristique sont disposées de manière équidistante sur le pourtour de l'élément de montage.
- 3 0 8. Un assemblage de barrières de guidage tel que revendiqué dans n'importe laquelle des revendications 1 à 7 et dans lequel le capuchon terminal comprend une section fileté destinée à s'assembler avec une section fileté complémentaire appartenant à la tige traversant l'élément de montage et comporte également de préférence un dispositif destiné à loger

- 10 -

un instrument de serrage qui permette d'assujettir ce capuchon terminal à la tige, l'assemblage incluant par ailleurs, de préférence, une pièce de recouvrement de la base, qui s'intercale entre la base et le tronçon de poteau de soutien.

- 5 9. Un assemblage de barrières de guidage tel que revendiqué dans
n'importe laquelle des revendications précédente et dans lequel
la barrière comporte un tronçon de barre doté à chaque
10 extrémité de dispositifs de capuchons terminaux qui sont munis
des dispositifs de montage destinés à s'emboîter dans un
emplacement de montage situé sur un poteau de soutien et
comprennent de préférence une section à goujon qui s'emboîte
dans une section à manchon correspondante constituée à
l'extrémité d'un tronçon de barre tubulaire, étant entendu qu'il
15 est préférable de prévoir des dispositifs de blocage entre le
tronçon de barre tubulaire et le capuchon terminal de barre et
que des dispositifs tels que le goujon du capuchon terminal sont
introduits en ajustement serré dans un manchon formé par le
tronçon de barre tubulaire.
- 20 10. Un assemblage de barrières de guidage tel que revendiqué
dans la revendication 9 et dans lequel le dispositif de blocage
comporte une vis de blocage qui s'étend entre le tronçon de
barre tubulaire et le capuchon terminal de barre, le dispositif
de capuchon terminal étant de préférence monté sur un
manchon destiné à recevoir une corde qui forme un tronçon de
25 barrière et l'idéal étant que ce manchon où se loge la corde soit
fixé sur le dispositif de capuchon terminal de manière à
pouvoir y pivoter, tandis qu'il est par ailleurs préférable que le
dispositif de montage soit d'un type qui s'encliquette dans les
emplacements de montage.

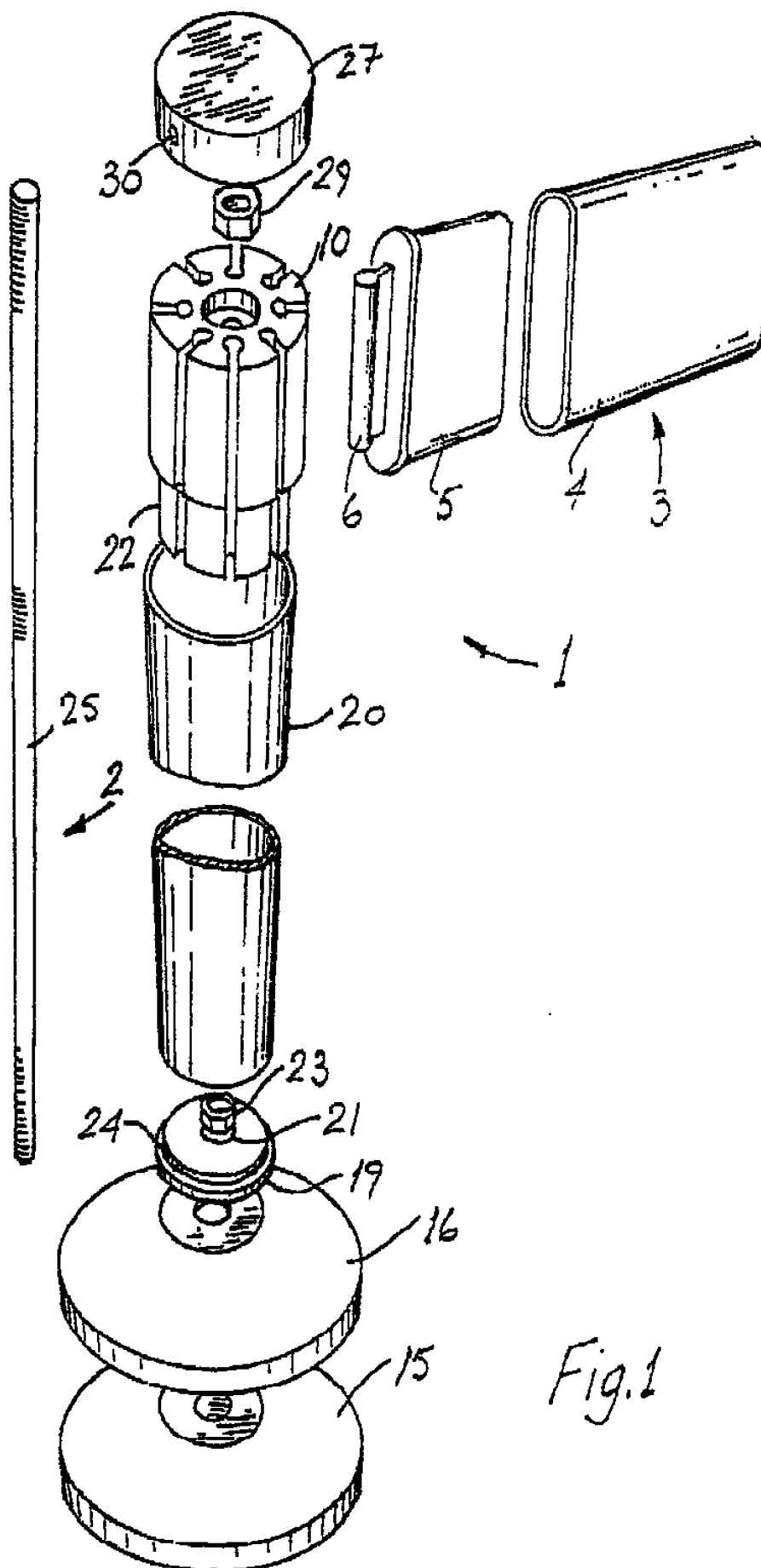
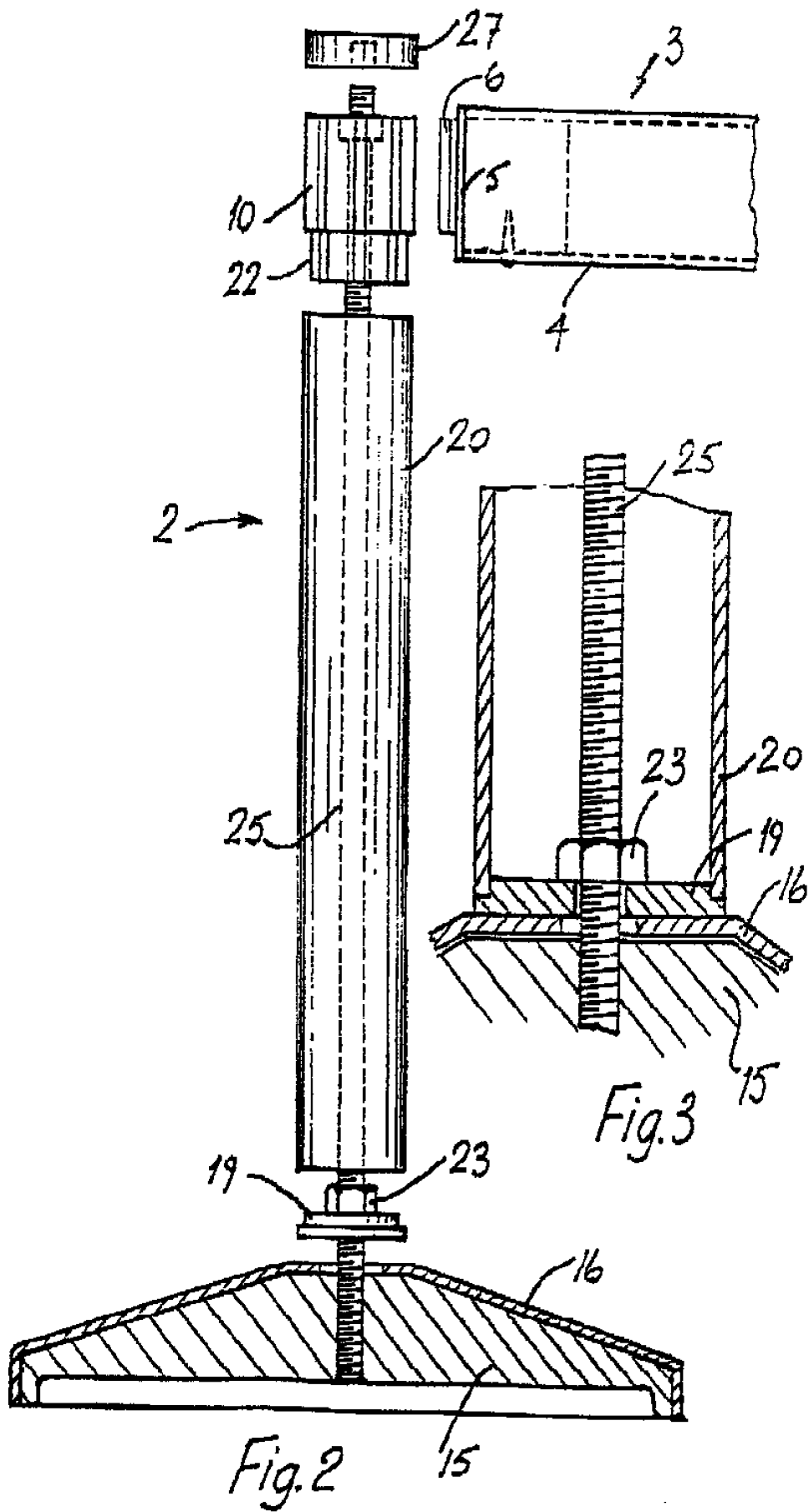


Fig. 1



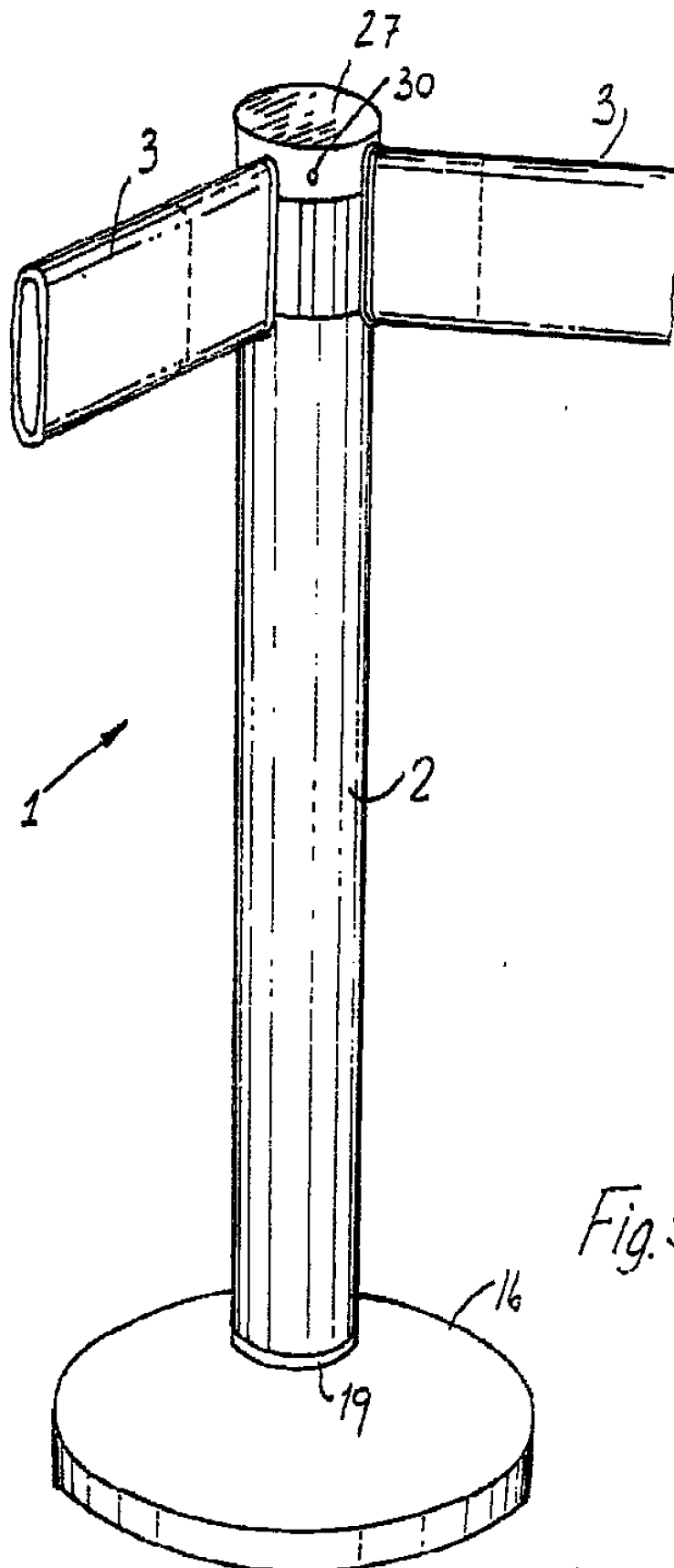


Fig. 5

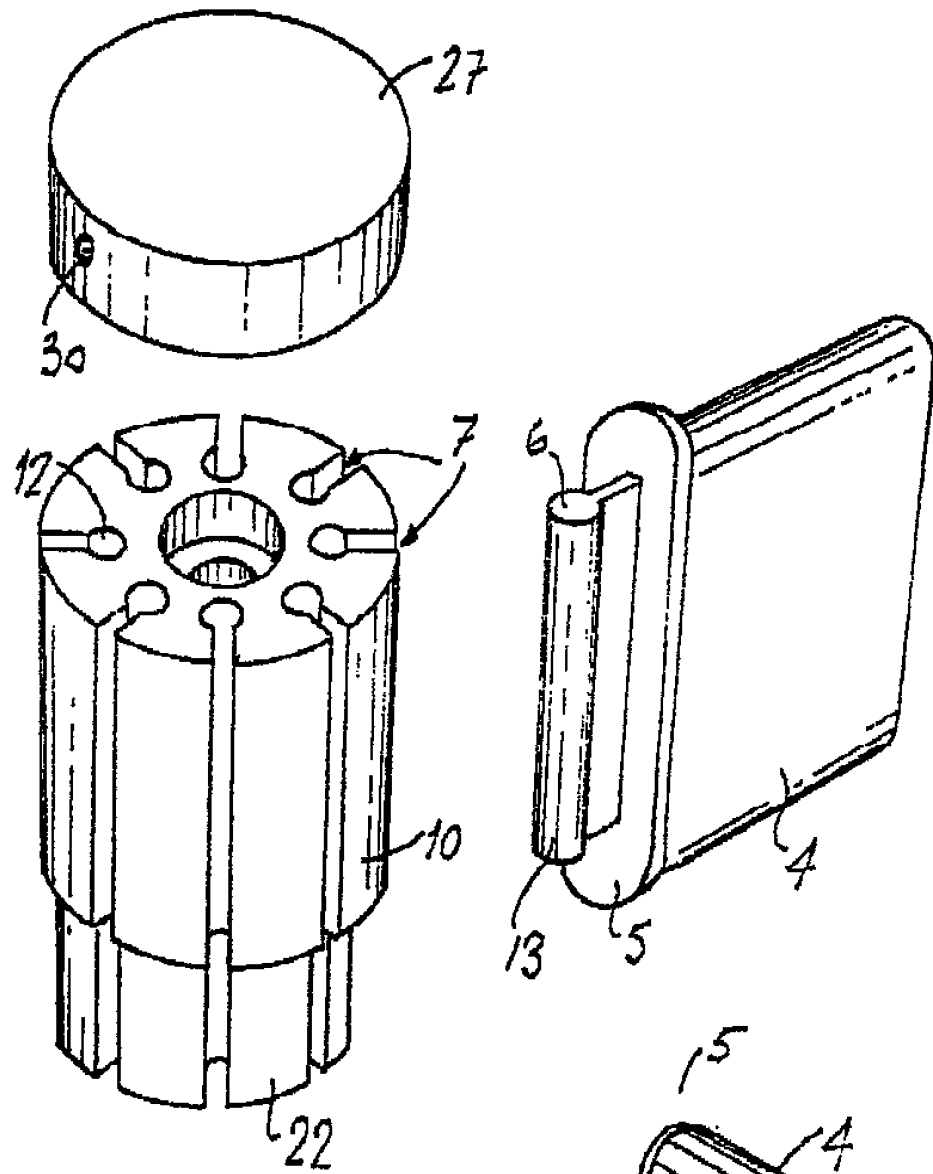


Fig. 6

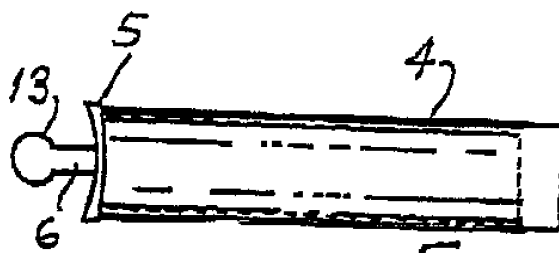
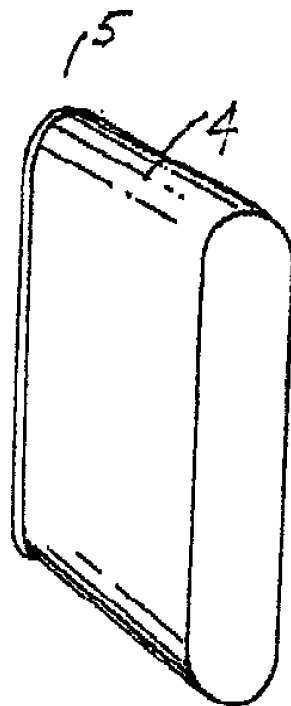


Fig. 7



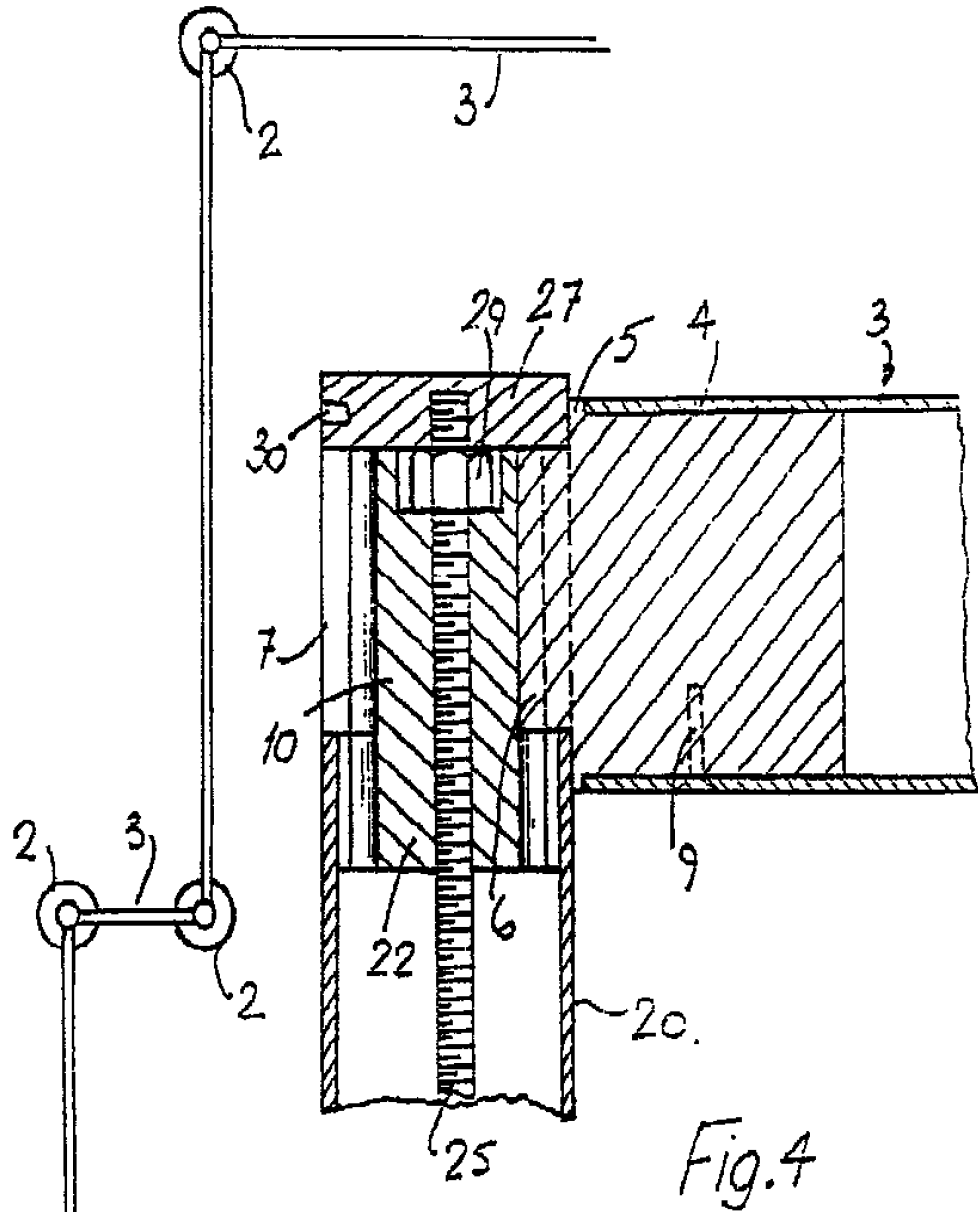


Fig. 4

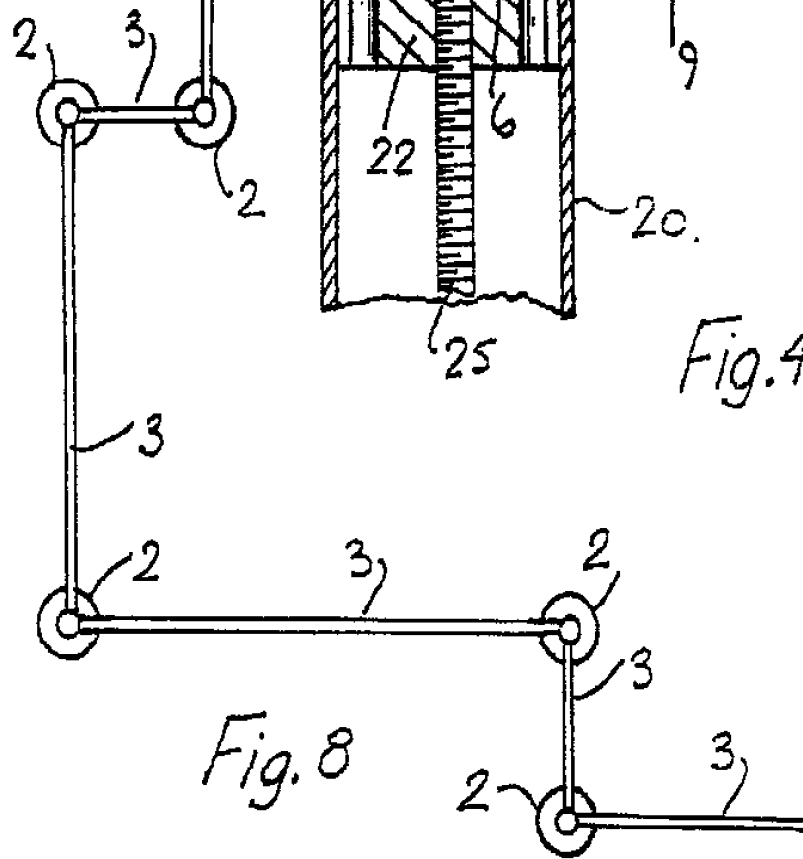


Fig. 8

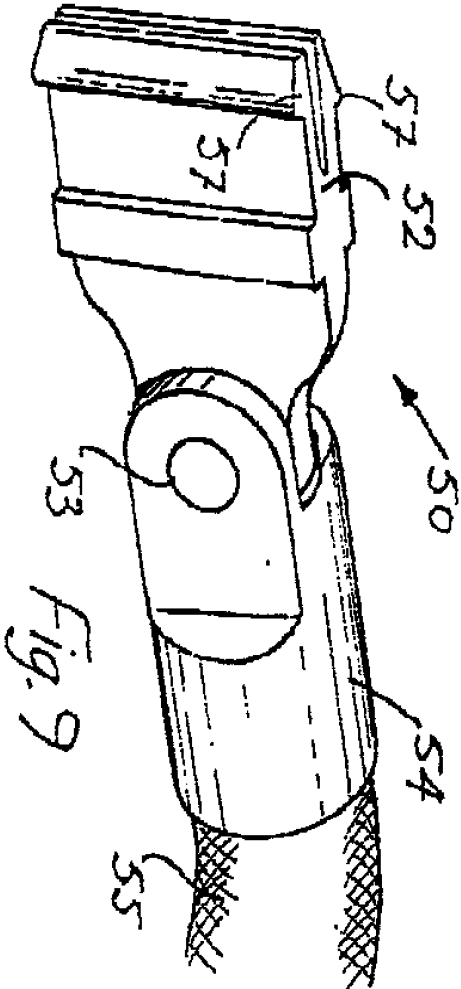
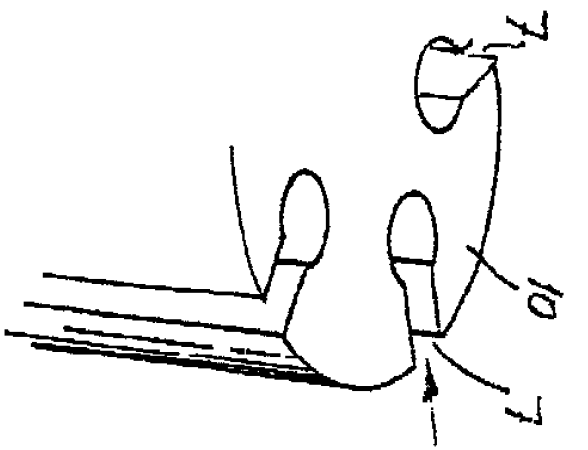


Fig. 10

